

Congés pour Projet Pédagogique :

L'Université Lumière Lyon 2 valorise l'implication pédagogique de ses enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es

L'Université Lumière Lyon 2 annonce l'attribution, à partir de septembre 2019, de 4 Congés pour Projet Pédagogique (CPP) destinés à permettre aux enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es de proposer des initiatives innovantes pour la formation, d'inventer et diffuser de nouveaux enseignements, de construire de nouvelles passerelles pédagogiques au bénéfice de la réussite des étudiant.es.

Se positionnant en avance sur le sujet, l'Université a souhaité lancer ce nouveau dispositif dès la rentrée universitaire 2018/2019, afin de mieux prendre en compte l'investissement de sa communauté universitaire dans la formation et la pédagogie, ce qui est souvent laissé pour compte au profit de l'implication en matière de recherche.

Pour l'année universitaire 2019/2020, et conformément aux priorités affichées par l'établissement, l'équipe présidentielle de l'Université a souhaité mettre en avant tout particulièrement les projets de création de licence professionnelle, ainsi que les projets de formation continue, sans exclure *a priori* des projets sur d'autres thématiques.

4 CPP ont ainsi été accordés par la Présidente de l'Université, au vu des projets présentés par les candidat.es, après avis des élu.es du Conseil académique restreint.

- **Géographie-Aménagement : création d'une licence professionnelle « Nature en Ville »** au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Temps et Territoires. **Objectif : offrir une formation inédite dans le paysage éducatif régional en matière de préservation et de promotion de la nature en ville.**
- **Tourisme : création d'une licence professionnelle** au sein de l'UFR Langues. **Objectif : proposer une voie alternative et professionnalisante** aux étudiant.es de la filière Langues, Littérature et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER) qui ne souhaitent pas s'orienter vers les métiers de l'enseignement et de la recherche ou à ceux/celles de la filière Langues Étrangères Appliquées (LEA) qui envisagent d'intégrer le marché du travail rapidement.
- **Langues : montage d'une 3^{ème} année de licence LLCER anglais de préprofessionnalisation adossée à un parcours de 2^{ème} année de licence LLCER anglais préprofessionnalisante** au sein de l'UFR Langues, en lien avec la réforme nationale de la formation des enseignant.es. **Objectif : mieux préparer les étudiant.es au métier d'enseignant.e en langue vivante étrangère - anglais - du second degré, c'est-à-dire en lycée et collège d'enseignement général.**

- **Français Langue Etrangère : projet de dispositif de formation hybride présentiel/distanciel** au Centre International d'Etudes Françaises de l'Université. **Objectifs : s'adapter aux nouveaux besoins du public multiculturel et multilingue qui travaille ou ne peut se libérer aux heures de cours, encourager les pratiques pédagogiques numériques** en proposant aux apprenant.es une personnalisation de leur parcours.

A l'image des Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT), le CPP offre la possibilité aux enseignant.es-chercheur.es qui souhaitent travailler à des initiatives pédagogiques de bénéficier d'un semestre de décharge de cours - soit 96h de Travaux Dirigés - et aux enseignant.es d'une décharge annuelle à hauteur de 192h de Travaux Dirigés.

Contact presse

Anne-Laure Fogliani | anne-laure.fogliani@univ-lyon2.fr | 04 78 69 70 49